

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n° 33 au n° 36), Mme Valérie REVEL (excusée du n° 1 au n° 3), Mme Marie-Claire NE (excusée du n° 38 au n° 42), M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (excusé du n° 31 au n° 33), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON (excusé du n° 10 au n° 16), M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Roselyne JANVIER), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Pauline ROY-LAHOIRE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Victor DUDRET, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 34 Syndicat Mixte du Bassin versant du Gave de Pau - Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique: attribution d'une subvention pour la restauration du Neez

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le Gave pour l'alimentation hydraulique du Stade d'Eaux Vives, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées doit procéder à des améliorations de ses installations en faveur de la continuité piscicole ou, lorsque ce n'est pas possible techniquement, réaliser des mesures compensatoires pour les mêmes espèces que celles évoluant à proximité du stade.

Le projet de restauration du Neez est concerné et son accompagnement financier est considéré par les services de l'Etat comme une des mesures compensatoires à réaliser.

Le Syndicat Mixte du Bassin versant du Gave de Pau (SMBGP), la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 64) se sont saisis de cette problématique, et portent ce projet de restauration de la continuité écologique au droit des deux premiers seuils rencontrés sur le Neez depuis la confluence.

Le coût global de l'opération est évalué à 762 960 €. Les financements de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine couvrent 100 % des dépenses dans un maximum de 717 960 €.

Le soutien de la CAPBP est sollicité à hauteur de 45 000 € pour finaliser le plan de financement.

Il vous est donc proposé d'apporter un soutien financier à la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à hauteur de 45 000 € pour finaliser le plan de financement du projet et intégrer cette mesure compensatoire dans le dossier de renouvellement du prélèvement d'eau dans le Gave de Pau pour le stade d'Eaux-Vives.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 6 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer une subvention d'équipement de 45 000 € à la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le projet de restauration de la continuité écologique sur le Neez ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à ce partenariat ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera assurée au moyen des crédits à inscrire au budget général, chapitre 204, fonction 325, article 20421.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU